

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 411-2015 et 412-2015**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS :  
**411-2015** intitulé « **RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 311-2007 RELATIF AU PLAN D'URBANISME** »  
**412-2015** intitulé « **RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 322-2009 RELATIF AU ZONAGE** »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :  
**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par ses résolutions numéros 9956-02-15 et 9957-02-15, à sa séance régulière du 2 février 2015 des projets de règlement numéros 411-2015 et 412-2015 tiendra une **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** **lundi le 2 mars 2015 à 19:45** dans la salle du Conseil située au 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest à Venise-en-Québec, en conformité des dispositions de la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1) » ;

QUE l'objet de ces règlements est de :

**411-2015:** **Amender le règlement du Plan d'urbanisme 311-2007 visant à détacher une partie de l'aire d'affectation résidentielle RF afin de créer une nouvelle aire résidentielle RH destinée à des habitations multifamiliales et des habitations pour personnes âgées et afin de créer des aires publiques-communautaires PC**

**412-2015 :** **Amender le règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone résidentielle Ha-13 afin de créer une nouvelle zone résidentielle Ha destinée à des habitations multifamiliales et à des habitations pour personnes âgées et à créer trois zones publiques-communautaires Pb**

QU'au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera lesdits projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement numéro 412-2015 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE les projets de règlement sont disponibles pour consultation aux bureaux de la Municipalité situés au 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest à Venise-en-Québec, durant les heures habituelles d'ouvertures, soit de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00 du lundi au vendredi.

Donné à Venise-en-Québec ce 13 février 2015.

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Bégin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Venise-en-Québec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 13 février 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 février 2015

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin,  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière